



Favières

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE FAVIERES



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL Du 03 JUN 2014 A 20H00

L'an deux mil quatorze, le trois juin, à vingt heures le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, LASALLE Jean Pierre, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, Mr BINARD LAURENT Loic, Mmes FACQUEZ Candie, RICHARD Isabelle, BOUTARD Nicole

Absente excusée : Mr GARBE Laurent,

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame RICHARD Isabelle a été élue secrétaire de séance. De quoi nous avons rédigé le présent procès verbal.

Assistaient dans le public : Monsieur et Madame GALHAUT, Monsieur et Madame PAVAU, Monsieur DEROSIERE et Madame DELABY

### ORDRE DU JOUR.

#### *Approbation du Procès verbal de la dernière réunion*

- 1- Liste des commissaires Impôts directs
- 2- Subvention Ecole Notre dame
- 3- Plan circulation suite commission de voirie
- 4- Conduite du tracteur
- 5- Fauchage : 2eme passage
- 6- Feux d'artifice
- 7- Déclassement terrain : Vente à Mr DEROSIERE
- 8- Proposition achat : Terrain Rue du Calvaire
- 9- Prolongation de stage : Adjoint technique
- 10- Réception des Faviérois : permanence Mairie

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la présente séance du Conseil Municipal.

Approbation du Procès verbal du 29/04/2014

Approuvé sans observation

- **1- Liste des commissaires Impôts directs**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité propose la liste ci-dessous :**

Commissaires titulaires	Commissaires Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>- BELPAUME Marie Thérèse</li> <li>- BOUTARD Nicole</li> <li>- DOVERGNE Josette</li> <li>- PORTIER Jean Luc</li> <li>- SAUVAGE Claude</li> <li>- VERDURE Emile – 80550 Saint Firmin Les Crotoy</li> <li>- BEGUIN Claudine</li> <li>- HAMON Pierre</li> <li>- FIRMIN Guylaine</li> <li>- TELLIER Jean</li> <li>- FROMENTIN Gisèle</li> <li>- PORQUET Joël</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ABRAHAM Robert</li> <li>- BETHOUART Roland</li> <li>- GARBE Laurent</li> <li>- LANCIAUX Patrice</li> <li>- RIDOUX Jeannine</li> <li>- PADOT Roger – 80860 PONTHOILE</li> <li>- LEJEUNE Marcel</li> <li>- SMETS Hervé</li> <li>- HAMON Josette</li> <li>- HEDIN Francoise</li> <li>- LEGER Patricia</li> <li>- GRANGER Alizée</li> </ul>

- **2- Subvention Ecole Notre dame**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de l'Ecole Notre dame de Rue demandant une participation pour les élèves faviérois qui partent en voyage cette année. Trois enfants sont concernées. Le coût de ce voyage est de 190 €.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de faire une proposition sur la somme qui sera versée :

M. DELETOILLE Didier : Abstention car une de ses filles est concernée par ce voyage

M. LASALLE Jean Pierre 70 €

M. BETHOUART Yann 100 €

M. PERISSET Gael 90 €

Mr BINARD LAURENT Loic 90 €

Mme FACQUEZ Candie 50 €

Mme RICHARD Isabelle 80 €

Mme BOUTARD Nicole 90 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de donner 90 € par enfant. La somme de 270 € sera versée à l'Ecole Notre Dame.**

- **3- Plan circulation suite commission de voirie**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu de l'état des lieux qui a été fait par la commission de voirie le 30 avril 2014 (Compte rendu en annexe à la suite de ce procès verbal)

Rue de Mazurette : Madame Facquez demande où se situe le terrain concerné

Impasse du Marais : Monsieur le Maire indique également la présence d'un poteau ERDF dans le fossé qui gêne l'écoulement des eaux. Une DICT va être envoyée.

Rue de Romaine : point 5 : Le tuyau est encore trop haut

Point 6 : Contact sera pris avec la propriétaire pour l'avertir qu'un fossé va être fait et l'entretien sera à sa charge

Rue du Hamelet : point 2 : Monsieur Bethouart propose l'installation d'un miroir pour améliorer la visibilité du carrefour et/ou la pose d'un panneau « Cédez le passage »

Rue du Bosquet : Monsieur Bethouart ajoute qu'il faudrait élargir le pont actuel, il est très dangereux et de nombreux camions passent sur cette route !

Rue de l'Eglise : Monsieur Bethouart a étudié le problème, il a contacté des entreprises pour avoir le coût des travaux à envisager

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Wallon pour le curage du fossé derrière son habitation (l'année dernière le curage n'a pas eu lieu car il n'avait pas donné son accord) : cette année il accepte si les déchets sont emmenés

Monsieur Périsset demande si la coupure de courant de mercredi dernier est due aux peupliers dont les branches touchent les fils électriques. Monsieur le Maire indique que la coupure de courant a été provoquée par un nid de cigognes sur le transformateur

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a contacté une personne pour faire un état des lieux des peupliers « morts ».

Monsieur Bethouart indique que les tuyaux installés Impasse du marais sont trop hauts et non conformes

Monsieur Bethouart a contacté trois entreprises de BTP et a pris rendez-vous pour connaître les techniques à utiliser pour les travaux de voirie

Monsieur Périsset précise que quelques travaux cités peuvent être réalisés par les employés communaux. Rue de la fontaine Monsieur le Maire précise qu'il va aller avec Monsieur Petitpas faire des « saignées » pour favoriser l'écoulement de l'eau.

Monsieur Binard Laurent demande que la signalisation soit faite rapidement ; pas très onéreux. La secrétaire de mairie l'informe que la signalisation proposée aurait un coût d'environ 3000 €.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut axer les priorités sur la sécurité dans le village.

Vitesse excessive des véhicules,

L'abri bus Rue des Forges est très dangereux (tous les matins il a peur pour les enfants) : changer l'emplacement ? signaler un passage piétons ? mettre des grilles de protections ?

Monsieur Périsset indique qu'il faut être vigilant si un nouveau abri bus est installé, car de nombreuses nouvelles normes notamment pour les personnes handicapées

Madame Richard indique que le RPI du Crotoy va bientôt être opérationnel et que des nouveaux bus vont circuler.

Monsieur Deletoille indique que l'emplacement de l'abri bus est à revoir (anecdote par temps de neige, un véhicule a glissé et rentré dans l'abri bus)

Monsieur Deletoille précise également qu'il y a des travaux prioritaires à réaliser comme la réfection des berges Rue de Romaine

Monsieur Périsset demande le changement des emplacements des containers : Monsieur Deletoille précise que cela peut attendre et qu'il faudra demander l'accord à la Communauté de Communes Authie Maye

Monsieur le Maire, après toutes ces informations, demande à l'assemblée de décider sur les travaux qui seront réalisés cette année :

Monsieur Bethouart : Rue de la Chapelle : baisser les bas côtés et refaire la voirie.

Madame Boutard : Rue de Romaine : chaussée s'affaisse (énormément de rats). Malgré les petites carrières faites judicieusement l'année dernière il faut encore améliorer

Monsieur Lasalle indique qu'il faut déterminer une longueur de voirie

Rue du Moulin Hacquet : Monsieur Deletoille apporte des précisions sur le problème d'écoulement d'eau ; prévoir une tranchée devant la maison de Monsieur Battez. Madame Richard dit que des travaux ont été effectués par Monsieur Lanciaux, cela devrait améliorer la situation

Problème de voisinage entre la famille Lanciaux et la famille Dony (problème de parking, de haie, de camion. Madame Richard précise que Monsieur Dony laisse la remorque à l'entrée du village et qu'il revient juste avec la cabine du camion. Monsieur Bethouart informe que Monsieur Dony est obligé de rentrer la cabine du camion sinon il y a siphonage du gasoil.

Madame Facquez : priorité 1 la signalisation priorité 2 : La réfection de la Rue de la Chapelle

Madame Facquez propose la mise en place de radars pédagogiques

Monsieur le Maire propose de mettre des panneaux 30km/h afin que les automobilistes ralentissent  
Monsieur Périsset propose des chicanes  
Monsieur Deletoille propose des radars pédagogiques  
Madame Richard propose des bandes rugueuses  
Monsieur Bethouart précise que pour les bandes rugueuses, elles doivent être loin des habitations (car bruits, vibrations)  
La secrétaire de Mairie rappelle le prix pour la mise en place des radars pédagogiques (une étude avait été faite l'année dernière)  
Monsieur Binard Laurent précise que les radars ne sont plus efficaces après 6 mois.  
Monsieur Périsset explique le système des chicanes, prévoir des piquets fluorescents au milieu de la chaussée. Voir avec les agriculteurs  
Monsieur le Maire dit que ce système est installé dans plusieurs villages environnants.

Monsieur Galhaut apporte des précisions :

Pour l'installation de plateaux ou chicanes, il faudra une convention avec le Conseil Général, pas sûr que ce soit accepté

Il pourrait y avoir une zone aménagée à 30 : zone où il n'y a pas d'usagers prioritaires : aménagement spécifique

Madame Boutard : installation de miroirs Rue de Romaine devant chez Monsieur Portier et au croisement « le chic »

Monsieur Binard Laurent dit que c'est « ok » pour le principe et que la commission de voirie choisira les endroits stratégiques

Monsieur Deletoille informe le Conseil qu'un courrier a été envoyé au SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) pour recommander l'interdiction du passage des bus Rue des Forges à cause de la vétusté du pont

Monsieur Bethouart demande si un parking ne pourrait pas être aménagé sur le terrain qui jouxte le restaurant « La clé des champs ». Ce terrain appartiendrait au restaurateur donc c'est un terrain privé

**Le conseil municipal après en avoir longuement délibéré décide :**

- 1- Réfection de la rue de la Chapelle (via Rue du bosquet)**
- 2- Signalisation : achats des différents panneaux préconisés dans le compte rendu de voirie**
- 3- Sécurité : réfléchir à différentes propositions : à revoir**

- **4- Conduite du tracteur**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le tracteur tondeuse est enfin revenu de réparations. Le réparateur a précisé que les pannes constatées venaient du défaut de l'utilisateur. De ce fait, le tracteur est utilisé actuellement par Madame Déraulé. Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui conduira le tracteur maintenant.

Monsieur Périsset précise : « si elle ne fait pas pire ».

Madame Richard demande ce qu'en dit Mme Déraulé et si elle le « maîtrise » bien.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à partir de maintenant ce sera Madame Déraulé qui utilisera le tracteur tondeuse.**

- **5- Fauchage : 2eme passage**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Périsset.

Monsieur Périsset informe l'assemblée qu'il a demandé un devis pour 3 fauchages des accotements de la commune et un fauchage des chemins.

Madame Facquez indique que le premier fauchage effectué par la société Prestagri n'était pas très bien fait. Il restait beaucoup d'herbes sur le bas côté.

Monsieur Bethouart lui indique que le premier fauchage, il n'y avait qu'une seule passe. Monsieur Périsset ajoute que l'on est à la campagne on peut laisser de l'herbe.

Madame Boutard indique que dans certains villages, on garde l'herbe pour la biodiversité.

Monsieur Binard Laurent ajoute que dans le cadre du syndicat mixte des 3 vallées (dans lequel il est délégué) une commission va être créée qui gèrera le fleurissement des communes et le fauchage.

Monsieur le Maire ajoute que l'année prochaine il aimerait qu'il y ait un concours de fleurissement dans la commune.

Monsieur Périsset ajoute que si la commune se dotait d'un tracteur avec un bras, le travail pourrait être fait par les employés communaux et cela serait moins cher.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si il serait judicieux de faire cette acquisition. Le conseil municipal donne son accord.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise Prestagri pour cette prestation de 3 fauchages pour un coût de 7 276.80 €TTC.**

#### - **6- Feux d'artifice**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tirer un feu d'artifice le 13 juillet au soir. La commune pourrait mettre la somme de 1000 €.

Monsieur Binard prend la parole et dit qu'il est allé voir certains sites sur internet et que l'on peut avoir des « kits » feux d'artifice (avec lesquels on n'a pas besoin d'artificiers).

La secrétaire de mairie apporte des précisions sur le paiement notamment mandat administratif obligatoire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le fait que la commune tire un feu d'artifice le 13 juillet au soir (pour la somme de 1000€) et autorise Monsieur Binard Laurent à le commander.**

#### - **7- Déclassement terrain : Vente à Mr DEROSIERE**

Dossier plein d'imprévu.

Monsieur le Maire remercie le conseil et la solidarité dont il a fait preuve pour ce dossier et précise que ce dossier ne pourra pas être délibéré ce jour pour les raisons suivantes :

Monsieur le Maire « plaide » coupable sur la procédure engagée car il n'avait pas appelé la sous-préfecture qui a préconisé lors d'un premier appel téléphonique en disant qu'il y avait obligation de déclasser le terrain.

Il a rappelé le 02 juin pour avoir cette information par écrit où là la personne en ligne a dit que cette demande devait être faite à Monsieur le sous préfet par écrit. Un courrier va donc être envoyé.

Monsieur Binard Laurent précise qu'il a pris contact avec un avocat. Ce terrain ne pourrait être déclassé. Il précise également qu'il faut vérifier la légalité des délibérations prises par l'ancien conseil et c'est seulement avec toutes ces informations qu'il prendra sa décision.

Madame Boutard dit qu'elle agira comme Monsieur Boutard.

Monsieur Deletoille précise qu'il faut attendre la décision de Monsieur le sous préfet.

Monsieur Dérosière demande à prendre la parole. Monsieur le Maire lui accorde 2 mn.

Monsieur Dérosière veut savoir si la mise en demeure (retirer les piquets installés pour le 18 juin) reçue en recommandé est toujours d'actualité et si non désire recevoir un écrit.

Monsieur le Maire lui indique la mise en demeure est annulée.

Monsieur Dérosière précise que si la vente n'a pas lieu, il ne prendra pas en charge les frais de géomètre et demandera le remboursement des piquets de clôture.

-

- **8-Proposition achat : Terrain Rue du Calvaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain « Rue du Calvaire » a été nettoyé et qu'une offre a été faite au propriétaire pour acheter le terrain. Une offre de 1000 €.

On attend la réponse du propriétaire et ce dossier sera réétudié à ce moment là.

- **9- Prolongation de stage : Adjoint technique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lancé une procédure de prolongation de stage pour l'adjoint technique Monsieur Petitpas. Ce stage est prolongé jusqu'au 20 août 2015.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger le stage de Monsieur Petitpas d'une durée d'un an.**

Vote : Pour : 8 voix      Abstention : 1 voix (Mr Perisset)      Contre : 0 voix

- **10- Réception des Faviérois : permanence Mairie**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que si un faviérois vient les voir à leur domicile, il faut lui donner un rendez vous à la mairie mais il ne faut pas le recevoir à leur domicile.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition et décide de recevoir tous les habitants demandeurs au sein de la mairie.**

**Questions diverses**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que l'entretien des fossés ou des rivières qui jouxtent le terrain des habitations est à la charge des propriétaires. Un courrier sera envoyé à chaque contrevenant.

Cette information a été donnée à un notaire afin que celle-ci soit notée sur l'acte notarié

Madame Boutard précise que dans chaque village où a lieu un concert de « Ars Terra », il est organisé par le comité des fêtes. A Favières c'est l'Association « Favières Patrimoine Environnement » qui l'organise. Elle prendra contact avec le Président de FPE pour savoir si l'association prend en charge le « goûter » proposé après le concert ou si ce sera la mairie.

Monsieur Delétoille dit que la convention de l'hébergement du site internet a été signée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire, Guy TAECK

***Les documents concernant l'ordre du jour sont consultables en mairie aux heures de permanence.***